

Roms de Villeurbanne : le MRAP interpelle le Président de la République et le Premier Ministre

Le 28 mars 2013, à la demande du Maire de Villeurbanne, la police a une fois de plus - avec le renfort de bulldozers - détruit des habitations roms et jeté une nouvelle et énième fois sur le trottoir des familles qui ont perdu encore un peu plus leur espoir de justice. Le curé de Gerland a estimé qu'on ne pouvait pas les laisser sous la pluie et les a mis à l'abri. Le cardinal Barbarin qui est venu témoigner de son soutien aux familles, a appelé les hommes politiques à prendre leurs responsabilités.

Le Maire de Villeurbanne, l'été dernier, en compagnie de quelques autres élus locaux, avait appelé au démantèlement des « campements illicites de Roms » dans une tribune publiée par « Le Monde » du 14 août 2012.

A la suite d'une réunion interministérielle sur les Roms, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault publiait une circulaire interministérielle datée du 26 août - engageant la responsabilité conjointe de sept ministres de son gouvernement - prévoyant l'application « immédiate » de « l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites ». Il transmettait le 21 septembre sa Lettre de Mission au préfet Régnier nommé « Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Faut-il rappeler que le Premier Ministre lui-même, le 11 décembre 2012, dans son allocution à la « Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », avait précisé son engagement en faveur « des publics dont les difficultés d'inclusion sociale méritent une approche particulière », précisant même : « Je pense aussi aux migrants, premières victimes des stigmatisations, **à commencer par les familles Roms contraintes d'habiter dans des campements de fortune...** ».

Las ! Qu'est cette volonté politique devenue ?

Villeurbanne met en évidence le traitement inégalitaire dont sont victimes les Roms en France, Ils resteront jusqu'au 31 décembre 2013 privés d'accès au droit de travailler.

Le Maire de cette ville s'est particulièrement distingué lors de l'expulsion du 28 mars : après avoir tout d'abord assigné les Roms - fin août 2012 - pour la mise en danger "**d'espèces protégées**" dans un vaste Parc Naturel, il a poursuivi à Villeurbanne où ils s'étaient réfugiés en leur imputant « **de graves problèmes d'hygiène tant pour les occupants que pour le voisinage** ». L'expulsion du 28 mars 2013 s'est donc produite alors que le campement rom jouxtait le cimetière de la ville. Comme l'a remarqué le journaliste Philippe Alain : « **Les Roms sont dangereux pour la santé des morts** ».

La violation massive du droit à la dignité des Roms constitue un traitement inhumain et dégradant en violation des principes fondamentaux de la Convention Européenne des droits de l'Homme (article 3 CEDH).

Le MRAP assiste les familles dans leurs recours au Tribunal administratif pour faire respecter leurs droits.

Le MRAP lance un appel solennel au Président de la République et au Premier Ministre pour qu'ils prennent toutes mesures pour faire respecter la circulaire interministérielle du 26 août 2012 et pour donner effet à la mission du préfet Régnier, dans l'esprit même de ses déclarations de décembre 2012.

Paris, 29 Mars 2013